

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

RIVIÈRE D'AUDOUIIN

Département de GUADELOUPE (971) / Commune Le Moule (97160)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Pont reliant l'agglomération du Moule au quartier de l'Autre Bord	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Pont repérable avec certitude sur Scan Littoral. Numérisation côté aval du pont à partir de l'Orthophoto. Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

